



Sikagard® Color A50 Lo-VOC

Date de révision 09/24/2026

Date d'impression 09/24/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit	: Sikagard® Color A50 Lo-VOC
Autres moyens d'identification	: Donnée non disponible
Nom de la compagnie	: Sika Canada Inc. 601, avenue Delmar Pointe-Claire, QC H9R 4A9 Canada www.sika.ca
Téléphone	: (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452
Adresse de courrier électronique	: ehs@ca.sika.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	: (24/7 – International et Local) Service en anglais : +1 866 519 4752 Service en français : +1 760 476 3961 Code d'accès 3E GIR : 17138
Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation	: Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables	: Catégorie 3
Irritation oculaire	: Catégorie 2A
Mutagénécité de la cellule germinale	: Catégorie 1B
Cancérogénécité	: Catégorie 1B
Toxicité pour la reproduction	: Catégorie 2
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique	: Catégorie 3 (Appareil respiratoire, Système nerveux central)
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée (Inhalation)	: Catégorie 2
Risque d'aspiration	: Catégorie 1



Sikagard® Color A50 Lo-VOC

Date de révision 09/24/2026

Date d'impression 09/24/2026

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H340 Peut induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.
Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.
P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements



Sikagard® Color A50 Lo-VOC

Date de révision 09/24/2026

Date d'impression 09/24/2026

contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: demander un avis médical ou consulter un médecin.
P331 Ne PAS faire vomir.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: demander un avis médical ou consulter un médecin.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage supplémentaire

Donnée non disponible

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	No. CAS	Classification	Concentration (% w/w)
acétone	67-64-1	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2A; H319 STOT SE 3; H336	>= 10 - <= 30
acétate de tert-butyle	540-88-5	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335, H336	>= 10 - <= 30
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	Muta. 1B; H340 Carc. 1B; H350	>= 5 - <= 10



Sikagard® Color A50 Lo-VOC

Date de révision 09/24/2026

Date d'impression 09/24/2026

xylène	1330-20-7	Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2A; H319 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304	>= 3 - <= 7
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2A; H319 STOT SE 3; H335	>= 1 - <= 5
éthylbenzène	100-41-4	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Carc. 2; H351 Eye Irrit. 2A; H319	>= 0.5 - <= 1.5
toluène	108-88-3	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Repr. 2; H361 STOT SE 3; H336 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304	>= 0.1 - <= 1
cumène	98-82-8	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 Asp. Tox. 1; H304 Carc. 2; H351	>= 0.1 - <= 1

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin de garde.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-



Sikagard® Color A50 Lo-VOC

Date de révision 09/24/2026

Date d'impression 09/24/2026

peau	minés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Retirez les lentilles de contact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	: Risque de dommages importants aux poumons (par aspiration). effets irritants effets cancérogènes L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Toux Troubles respiratoires Lacrymation excessive Perte d'équilibre Vertiges Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Avis aux médecins	: Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	: Mousse Poudre sèche Dioxyde de carbone (CO2) Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Poudre chimique d'extinction
------------------------------	---



Sikagard® Color A50 Lo-VOC

Date de révision 09/24/2026

Date d'impression 09/24/2026

Moyens d'extinction inadéquats	: Jet d'eau à grand débit Jet d'eau
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
Produits de combustion dangereux	: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
Autres informations	: Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'allumage. Refusez l'accès aux personnes non protégées. Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 8.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter que le produit pénètre dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-	: Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/
--	---



Sikagard® Color A50 Lo-VOC

Date de révision 09/24/2026

Date d'impression 09/24/2026

- sion des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir le chapitre 8).
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).
Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques.
- Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
- Conditions de stockage sûres : Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
Garder dans le contenant original.
Conserver dans un endroit bien ventilé.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Stocker conformément à la réglementation locale.
- Garder sous clef.
- Matières à éviter : Produits explosifs
Agents d'oxydation
Gaz toxiques
Liquides toxiques

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
acétone	67-64-1	TWA	500 ppm	CA AB OEL



Sikagard® Color A50 Lo-VOC

Date de révision 09/24/2026

Date d'impression 09/24/2026

			1,200 mg/m3	
		STEL	750 ppm 1,800 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	250 ppm	CA BC OEL
		STEL	500 ppm	CA BC OEL
		VEMP	250 ppm	CA QC OEL
		VECD	500 ppm	CA QC OEL
		TWA	250 ppm	ACGIH
		STEL	500 ppm	ACGIH
acétate de tert-butyle	540-88-5	TWA	200 ppm 950 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	50 ppm	CA QC OEL
		VECD	150 ppm	CA QC OEL
		TWA	50 ppm	CA BC OEL
		STEL	150 ppm	CA BC OEL
		TWA	50 ppm	ACGIH
		STEL	150 ppm	ACGIH
xylène	1330-20-7	TWA	100 ppm 434 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	150 ppm 651 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	100 ppm 434 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 651 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	TWA	25 ppm 123 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	25 ppm	CA QC OEL
		TWA	10 ppm	CA BC OEL
		TWA	10 ppm	ACGIH
éthylbenzène	100-41-4	TWA	100 ppm 434 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	125 ppm 543 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	20 ppm	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
toluène	108-88-3	TWA	50 ppm 188 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	20 ppm	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
cumène	98-82-8	TWA	50 ppm 246 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	5 ppm	CA BC OEL
		VEMP	5 ppm	CA QC OEL



Sikagard® Color A50 Lo-VOC

Date de révision 09/24/2026

Date d'impression 09/24/2026

		TWA	5 ppm	ACGIH
--	--	-----	-------	-------

Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
ethanol	64-17-5	TWA	1,000 ppm 1,880 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL	1,000 ppm	CA BC OEL
		VECD	1,000 ppm	CA QC OEL
		STEL	1,000 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.
Les mesures d'ingénierie doivent contrôler les concentrations de gaz, de vapeurs et de poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosivité.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.

Protection des mains : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.

Protection des yeux : Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des lunettes protectrices conformes aux normes et règles approuvées doivent être portées.

Protection de la peau et du corps : Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.



Sikagard® Color A50 Lo-VOC

Date de révision 09/24/2026

Date d'impression 09/24/2026

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.
N'enlever la protection respiratoire et la protection de la peau/des yeux que lorsque les vapeurs ont été évacuées de la zone.
Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : de couleur /coloré(e)

Odeur : irritant

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : non établi(e)

Point/ intervalle de fusion /
Point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : 28 °C (82 °F)
(Méthode: vase clos)

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 7 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 1 %(V)

Pression de vapeur : 41 hPa

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.020 g/ml (23 °C (73 °F))

Solubilité
Solubilité dans l'eau : insoluble



Sikagard® Color A50 Lo-VOC

Date de révision 09/24/2026

Date d'impression 09/24/2026

Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	465 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	non établi(e)
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Caractéristiques des particules		
Taille des particules	:	Donnée non disponible
Distribution de la taille des particules	:	Donnée non disponible
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	:	385 g/l

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	:	Ce produit est chimiquement stable.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	:	Donnée non disponible
Produits de décomposition dangereux	:	éthanol

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables et symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation

Route probable d'exposition. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration



Sikagard® Color A50 Lo-VOC

Date de révision 09/24/2026

Date d'impression 09/24/2026

	dans les voies respiratoires. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Effets irritants. Perte d'équilibre et vertiges. Risque de lésions pulmonaires graves (par aspiration). Effets toxiques pour la reproduction. Toux. Troubles respiratoires.
Yeux	Voie probable d'exposition par contact accidentel. Provoque une sévère irritation des yeux. Larmoiement excessif.
Peau	Voie principale d'exposition par contact direct. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer.
Ingestion	Faible probabilité d'exposition dans des conditions normales d'utilisation. Exposition accidentelle. Peut induire des anomalies génétiques.

Effets retardés, immédiats et chroniques

Exposition à court terme

Effets immédiats

Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Provoque une irritation immédiate des yeux. Provoque une irritation immédiate des voies respiratoires. Provoque une irritation immédiate du système nerveux central.

Effets retardés

Donnée non disponible

Exposition à long terme

Effets immédiats

Donnée non disponible

Effets retardés

Peut provoquer le cancer en cas d'exposition prolongée ou répétée. Peut nuire à la reproduction en cas d'exposition prolongée ou répétée. Peut provoquer des anomalies génétiques en cas d'exposition prolongée ou répétée. Peut endommager les organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.



Sikagard® Color A50 Lo-VOC

Date de révision 09/24/2026

Date d'impression 09/24/2026

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

acétone:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 5,800 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 76 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): 20,000 mg/kg

acétate de tert-butyle:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 4,500 mg/kg

xylène:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 3,523 mg/kg

éthylbenzène:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 3,500 mg/kg
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): 5,510 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.



Sikagard® Color A50 Lo-VOC

Date de révision 09/24/2026

Date d'impression 09/24/2026

Mutagénicité de la cellule germinale

Peut induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

IARC	Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme	
	Dioxyde de titane	13463-67-7
	Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme	
	Noir de carbone amorphe	1333-86-4
	Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme	
	éthylbenzène	100-41-4
	Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme	
	cumène	98-82-8
OSHA	Spécifiquement réglementé cancerogène selon OSHA	
	dioxyde de silicium (crystalline silica)	7631-86-9
NTP	Raisonnablement prévisibles d'être cancérogène pour l'homme	
	cumène	98-82-8

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

acétone:

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 530 mg/l

xylène:

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.3 mg/l
Durée d'exposition: 56 d



Sikagard® Color A50 Lo-VOC

Date de révision 09/24/2026

Date d'impression 09/24/2026

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia (Daphnie)): 1.17 mg/l
Durée d'exposition: 7 d

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et ces conduits d'évacuation.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1263
Nom d'expédition : Paint
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instructions de conditionnement : 355



Sikagard® Color A50 Lo-VOC

Date de révision 09/24/2026

Date d'impression 09/24/2026

ment (avion de ligne)

Code IMDG

No. UN	: UN 1263
Nom d'expédition	: PAINT
Classe	: 3
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 3
EmS Code	: F-E, <u>S-E</u>
Polluant marin	: non

Réglementation nationale

TDG

No. UN	: UN 1263
Nom d'expédition	: PEINTURES
Classe	: 3
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 3
Code ERG	: 128
Polluant marin	: non

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	: États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL	: Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	: Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes



Sikagard® Color A50 Lo-VOC

Date de révision 09/24/2026

Date d'impression 09/24/2026

CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée
ADR	:	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS	:	Chemical Abstracts Service
DNEL	:	Derived no-effect level
EC50	:	Half maximal effective concentration
GHS	:	Globally Harmonized System
IATA	:	International Air Transport Association
IMDG	:	International Maritime Code for Dangerous Goods
LD50	:	Median lethal dose (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)
LC50	:	Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)
MARPOL	:	International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978
OEL	:	Occupational Exposure Limit
PBT	:	Persistent, bioaccumulative and toxic
PNEC	:	Predicted no effect concentration
REACH	:	Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency
SVHC	:	Substances of Very High Concern
vPvB	:	Very persistent and very bioaccumulative

Avis au lecteur:

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE



Sikagard® Color A50 Lo-VOC

Date de révision 09/24/2026

Date d'impression 09/24/2026

MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet www.sika.ca ou en téléphonant au 514-697-2610.

Date de révision : 09/24/2026
Format de la date : mm/jj/aaaa

Personne qui a préparé la FDS : R & D de Sika Canada Inc.

Numéro de produit : 458,770

CA / 3F